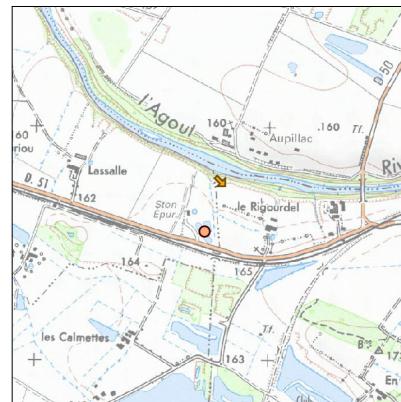
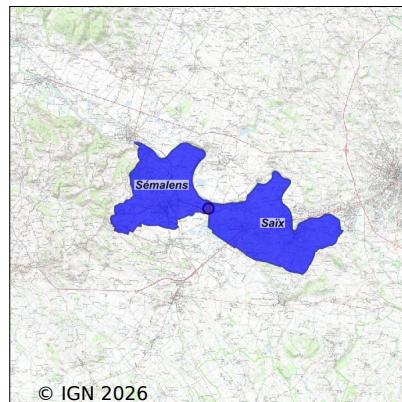


Système d'assainissement 2023

SAIX-SEMALENS

Réseau de type Mixte



Station : SAIX-SEMALENS

Code Sandre	0581273V001
Nom du maître d'ouvrage	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SOR ET DE L'AGOUT
Nom de l'exploitant	VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX
Date de mise en service	juin 2002
Date de mise hors service	-
Niveau de traitement	Secondaire bio (Ntk)
Capacité	4 500 équivalent-habitant
Charge nominale DBO5	207 Kg/j
Charge nominale DCO	414 Kg/j
Charge nominale MES	243 Kg/j
Débit nominal temps sec	1 740 m ³ /j
Débit nominal temps pluie	-
Filières EAU	File 1: Prétraitements, Lagunage aéré File 2: Prétraitements, Lagunage aéré, Lagunage de finition
Filières BOUE	
Filières ODEUR	
Coordonnées du point de rejet (Lambert 93)	630 128, 6 277 343 - Coordonnées établies (précision du décimètre)
Milieu récepteur	Rivière - L'Agout

Chronologie des raccordements au réseau

Raccordements communaux

90% de Saïx depuis 2008

100% de Sémalens depuis 2011

Observations SDDE

Système de collecte

Le réseau de collecte de la commune de SAIX est composé de 3 postes de relèvement (rue de la Canelle, de l'Escouredou et rue de Pont).

Le bourg de Sémalens est raccordé sur la lagune. La commune de Semalens demeure maître d'ouvrage du réseau de collecte.

Des extensions de collecte et pose d'un poste de relevage sont en cours (secteur en Fabre)

On peut observer un fort impact hydraulique lié à la structure du réseau.

Le nombre total de raccordements est d'environ 1700 et représente plus de 4800 habitants.

Des travaux de réduction des intrusions d' ECPP sont en cours.

Station d'épuration

La filière de traitement est un lagunage aéré composés de 2 files (2002 et extension en 2012), dimensionné pour traiter 4500 EH.

La file se compose d'un tamisage rotatif automatique à 1mm avec ensacheur, d'un régulateur/séparateur pour transférer tout débit supérieur à 11l/s vers l'extension, 2 x 2 premiers bassins aérés de traitement primaire et 2 bassins de finition.

Les eaux traitées sont rejetées dans la rivière l'Agout.

La communauté des communes du Sor et de l'Agout est maître d'ouvrage. L'exploitation et la maintenance sont réalisées par l'entreprise SEIHE.

La station d'épuration répond aux contraintes réglementaires en matière d'équipements d'autosurveillance.

L'exploitant réalise les douze autosurveillances réglementaires annuelles. La station respectent les niveaux de rejet imposés.

Elle fait l'objet de visites de maintenances régulières.

Son taux de charge hydraulique est variable mais peut dépasser sa capacité nominale.

Une étude menée par un bureau d'étude sous maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes Sor et Agout a permis de déterminer que les volumes d'effluents collectés (juin 2017) en nappe basse et temps sec représentent 84 % de la capacité nominale de la station (4500 EH).

Les géomembranes d'étanchéité des bassins de la 1ère file sont déchirées et des fuites importantes sont visibles.

Le remplacement de l'intégralité des géomembranes de la 1ère file est programmé.

Des fuites d'air sont également observées au pied des rampes d'aération. Les diffuseurs doivent être remplacés et les vannes de purges doivent être remise en état.

Les équipements électromécaniques défaillants doivent être réparés (2 surpresseurs et armoires électriques).

Le SATESE du département du Tarn assiste la collectivité et l'exploitant dans le suivi et la gestion du système d'assainissement et réalise à minima une visite annuelle d'assistance technique.

Sous produits

Les boues stockées dans les bassins font l'objet d'un extraction théorique tous les cinq ans. La collectivité a opté pour une vidange tous les 8 ans.

Les travaux de curage des bassins 1, 2 et 3 de la 1ère file de la STEU de Saïx-Semalens se sont déroulés en été 2022 et les basins 4, 5 et 6 de la 2ème file en 2023. Ils ont été réalisés par la société Alliance Environnement.

Les boues de ces 6 bassins ont été pompées en radeau, filtrées sur trommel et déshydratées avec une centrifugeuse mobile pour la file 1. Elles ont ensuite été hygiénisées pour la file 1 à la chaux vive dans un malaxeur mobile en vue

d'une valorisation agricole par épandage.

Les 2 chantiers se sont déroulés dans de bonnes conditions.

Pour la file 1 : 1700 m³ de boue ont été pompées, dégrillées, déshydratées à 31% de siccité et hygiénisées par chaulage (réglementation COVID). Cela représente 110 tMS après chaulage qui ont été épandues sur 37 ha sur les parcelles de M.Rouanet conformément aux prescriptions du plan d'épandage.

Pour la file 2 : 2985 m³ de boue ont été pompées à 4.9% de siccité, dégrillées et chaulées (stabilisées). Cela représente 109 tMS avant chaulage et 146 tMS après chaulage (avec Caco3) qui ont été épandues sur 27 hA sur les parcelles de M.Rouanet conformément aux prescriptions du plan d'épandage.

Données chiffrées

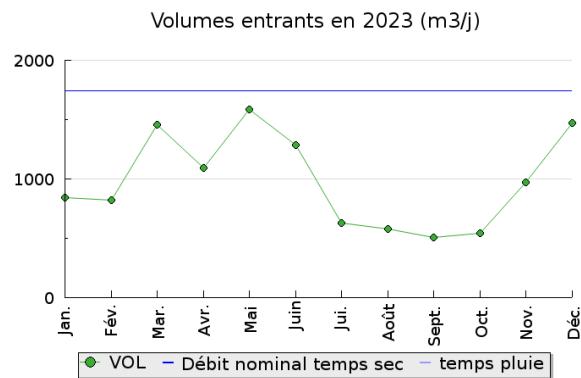
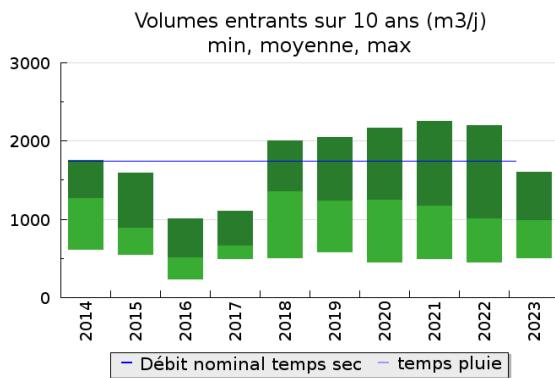
Tableau de synthèse

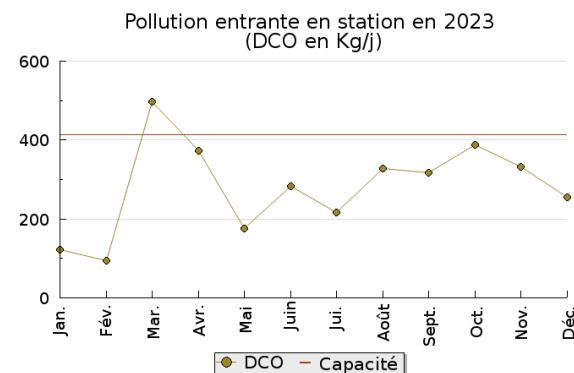
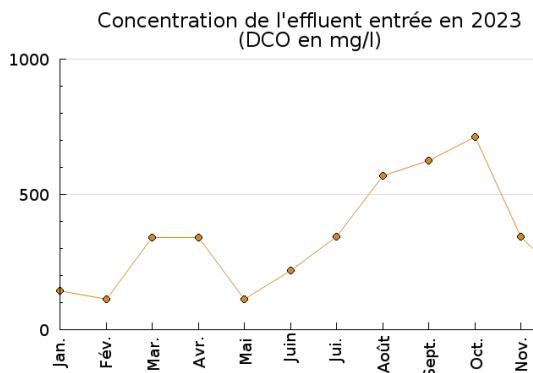
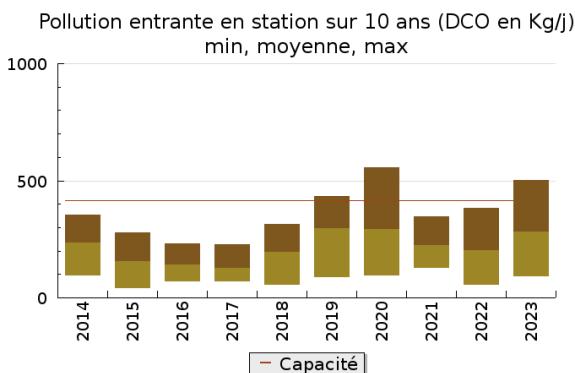
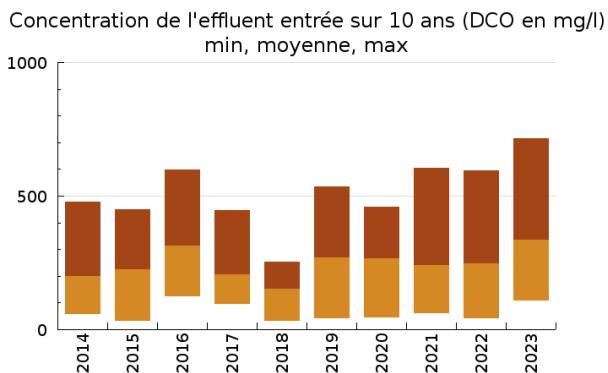
Paramètre	Pollution entrante			Rendement	Pollution sortante	
	Charge	Capacité	Concentration		Charge	Concentration
VOL	980 m ³ /j	56 %			900 m ³ /j	
DBO5	90 Kg/j	44 %	108 mg/l	92 %	7,4 Kg/j	10,2 mg/l
DCO	282 Kg/j	68 %	340 mg/l	82 %	51 Kg/j	64 mg/l
MES	152 Kg/j		190 mg/l	73 %	40 Kg/j	59 mg/l
NGL	44 Kg/j		48 mg/l	30,1 %	30,9 Kg/j	35 mg/l
NTK	43 Kg/j		47 mg/l	37 %	27,5 Kg/j	32 mg/l
PT	3,7 Kg/j		4,1 mg/l	7,4 %	3,5 Kg/j	4 mg/l

Indice de confiance

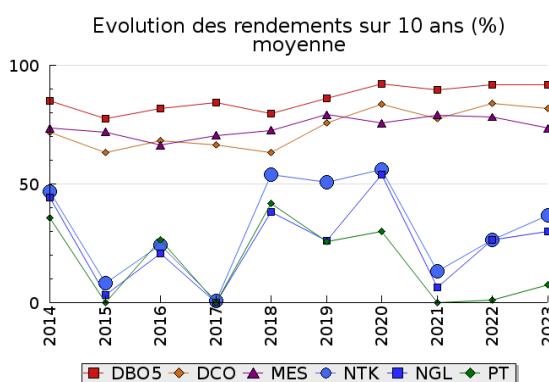
2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
3/5	3/5	3/5	3/5	3/5	3/5	3/5	3/5	3/5	3/5

Pollution traitée

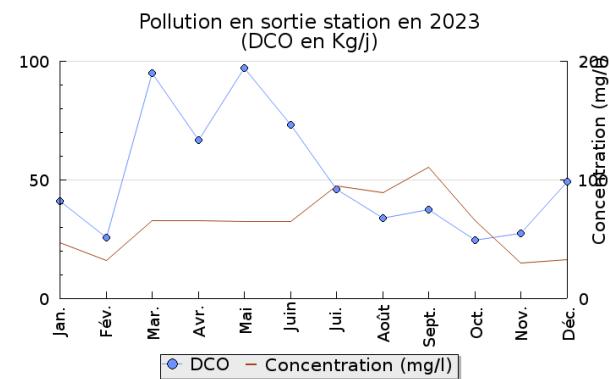
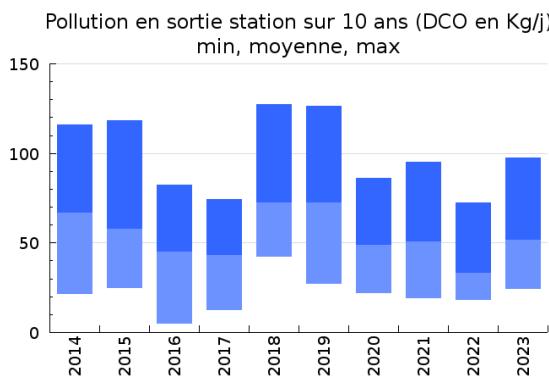


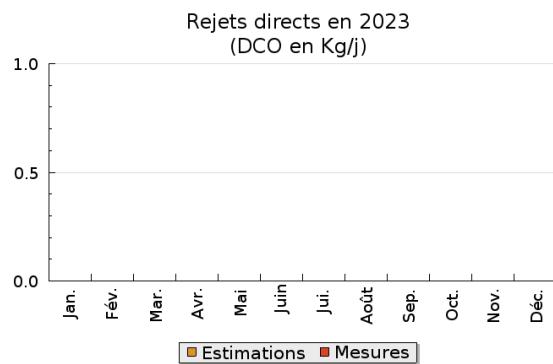
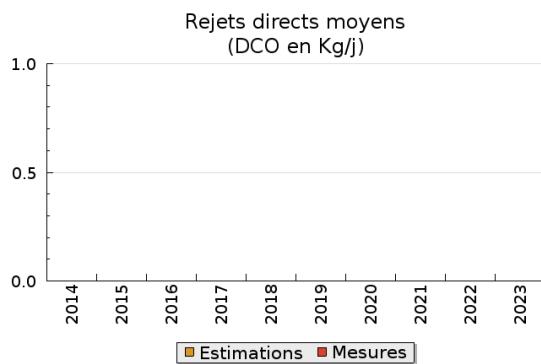


Pollution éliminée



Pollution rejetée





Production et destination des boues

Problèmes rencontrés en 2023

Problèmes liés...

... à la collecte des effluents	Non
... à l'atteinte des performances européennes	Non
... à l'autosurveillance	Non
... à l'exploitation des ouvrages	Non
... à la production des boues	Non
... à la vétusté	Non
... à la destination des sous-produits	Non

Accès aux données

Les données historiques sont disponibles en téléchargement depuis la thématique "Usages et pressions polluantes domestiques et urbaines" ou sous forme d'archive depuis le catalogue de données du SIE du Bassin Adour Garonne (<http://adour-garonne.eaufrance.fr>).

Accès à la fiche du Portail d'information sur l'assainissement collectif : <https://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/pages/data/fiche-0581273V001>